

Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Commune de Castelnau-de-Lévis

Communauté d'agglomération de l'Albigeois

Contrat Cadre

2020 - 2021



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, Présidente,

Le Conseil Départemental du Tarn, représenté par Christophe RAMOND, Président

La Commune de Castelnau-de-Lévis, représentée par Robert GAUTHIER, Maire

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, représentée par Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des Bourgs-Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée de la Commune de Castelnau-de-Lévis,

Vu les délibérations N°2017/AP-JUIN/09 et N°CP/2017-DEC/11.21 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 30 juin 2017 et de la Commission Permanente du 15 décembre 2017, relatives à la mise en œuvre de la nouvelle génération des politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 - 2021,

Vu la délibération n° 2019-AVR/11.01 de la Commission Permanente du 19 avril 2019 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat de développement territorial de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois pour la période 2018 – 2021,

Vu la délibération de l'Assemblée Départementale du 30 mars 2018 décidant la reconduction du dispositif des contrats Atouts Tarn pour la période 2018-2020 et du 28 mars 2019 inscrivant au budget primitif les crédits nécessaires,

Vu les délibérations de la Commission Permanente du Conseil départemental du Tarn des:

- 9 février 2018 approuvant la charte départementale de solidarité avec les territoires,
- 13 avril 2018 approuvant les termes de l'avenant n°1 à la convention territoriale d'exercice concerté à intervenir avec la Région,
- 12 octobre 2018 approuvant le contrat Atouts-Tarn 2018-2020 de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois.
- **XXX**, approuvant le contrat bourg centre de la commune de Castelnau-de-Lévis.

Vu la délibération de la Commune de Castelnau-de-Lévis en date du **XXX**,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en date du 11 février 2020,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

La structuration territoriale de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée se caractérise par une forte majorité de communes de très petite taille :

- 2 751 des 4 488 communes de notre région comptent moins de 500 habitants, ce qui représente 61 % des communes contre 55 % au niveau national,
- 3 475 communes ont moins de 1 000 habitants (77 % des communes),
- seulement 77 communes ont plus de 10 000 habitants.

2109 communes représentant 1,13 million d'habitants sont situées en zones de massifs (47 % des communes de la région) ; parmi elles, 1612 communes totalisant plus de 800 000 habitants sont situées en zones de montagne.

Selon les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2017, notre région compte désormais 137 Communautés de Communes contre 264 en 2016.

Sur la base de la nomenclature définie par l'INSEE, notre région est constituée de 215 bassins de vie dont 167 bassins de vie ruraux.

Chacun d'eux comprend une « ville-centre » qui assure une fonction de centralité au service de la population de son bassin de vie ainsi que des communes qui peuvent également remplir la fonction de pôle de services de proximité.

En ce qui concerne plus particulièrement les bassins de vie ruraux, ces communes (Villes-centres et Communes/ Pôle de Services) doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

Par ailleurs, les communes rurales ou péri-urbaines ont besoin d'agir pour l'attractivité de leurs territoires en valorisant leur cadre de vie, le logement, leurs espaces publics, leur patrimoine,...

Pour leur développement économique, elles doivent également être en capacité d'apporter des réponses adaptées aux nouveaux besoins des entreprises : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit,...

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ».

Cette nouvelle politique :

- vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un Projet global de valorisation et de développement,
- s'inscrit dans les Contrats de Plan Etat-Région 2015/2020 des ex régions Languedoc Roussillon (*thématique 8.1 « équilibre territorial »*) et Midi Pyrénées (Article 28.2 « *soutenir les fonctions de centralité* »),
- est ciblée :
 - en direction des communes « villes centres » des bassins de vie ruraux tels que définis par l'INSEE,
 - vers les communes « Pôles de services » de plus de 1 500 habitants, qui, par leur offre de services (équipements, commerces,...) remplissent également une fonction de centralité en terme d'offres de services aux populations d'un bassin de vie,

- enfin, vers les communes « Pôles de services » de moins de 1 500 habitants qui remplissent aussi un rôle pivot en termes de services dans les territoires de faible densité démographique de notre région (ancien chefs-lieux de canton).

Article 1 : Objet

Le présent contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Tarn, la Commune de Castelnau-de-Lévis et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Castelnau-de-Lévis vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

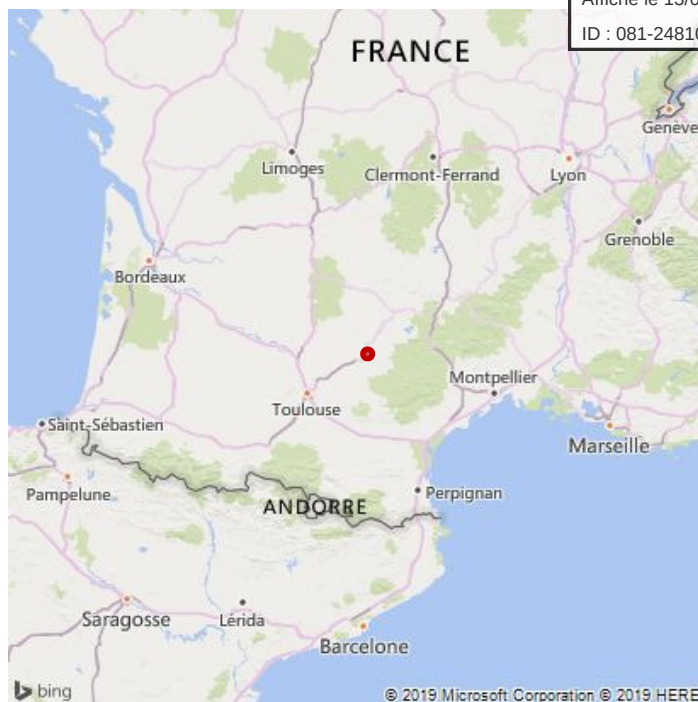
- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie –qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales –patrimoine naturel /architectural /culturel, ...

L'ensemble s'inscrit dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique.

Article 2 : Contexte et enjeux

La commune de Castelnau-de-Lévis, 1 567 habitants en 2016, est intégrée à la communauté d'agglomération du Grand Albigeois depuis sa création en 2003. La commune jouit d'un solde démographique légèrement positif (+0,3%). Situé sur les hauteurs d'Albi, en entrée ouest d'agglomération, Castelnau-de-Lévis bénéficie d'une certaine tranquillité tout en étant proche des axes de circulation (autoroute A62, route nationale vers Gaillac).

Situation géographique de Castelnau-de-Levis (81 063)



- » 16 COMMUNES*
- » 84 990 HABITANTS**
- » 208 KM²



Rappel historique

Une harmonieuse alchimie entre ruralité et modernité fait tout le charme de ce village tranquille, riche d'un passé historique prestigieux. Castelnau de Lévis fut une bastide fondée par Sicard Alaman, ministre du dernier comte de Toulouse, pour donner asile aux populations des villages environnants détruits par Simon de Montfort lors de la croisade contre les Albigeois. Le château de la commune, aujourd'hui en ruine, a été construit au XIII^{ème} siècle.

Le château s'étendait sur une plateforme d'environ 150 mètres de long sur 40 mètres de large, aménagée au sommet d'une colline dominant le Tarn, à quelques kilomètres au nord de celui-ci et permet une vue dominante sur les coteaux environnants. Il faut noter que la fondation du village et celle du château sont étroitement liées, comme l'indique d'ailleurs le nom de Castelnau.

Jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle, Castelnau-de-Lévis était une commune essentiellement rurale. Ainsi s'est établi un équilibre entre la « campagne », zone verte cultivée, et la cité structurée autour de son bourg historique où se sont développées les activités commerciales indispensables au bien être de la population.

Un patrimoine naturel et architectural riche

A 170 mètres d'altitude dans sa partie haute (224 mètres au pied du château), Castelnau-de-Lévis présente des paysages contrastés entre les très bonnes terres alluviales de la vallée sinueuse des bords du Tarn et les coteaux calcaires et rocaillieux qui l'entourent. Son territoire se situe sur le vignoble gaillacois aux confins de la zone AOC d'appellation vignoble gaillacois.

Le centre ancien, au pied du château, surplombe la vallée du Tarn et se trouve en vis à vis de la ville d'Albi. Au XX^{ème} siècle, le bourg s'est développé au sud de la départementale D1 qui structure la commune, dans la plaine du Tarn. C'est le long de cette départementale que sont concentrés une grande partie des activités contemporaines de la commune (équipements, restaurants, épicerie).



Légende

A - Le Château, La Tour

B - Les écoles

C - L'église

D - La mairie

E - Poste (transférée à l'épicerie au 1.10.08)

F - Maison pour tous, bibliothèque

Les commerces

1 - Café, tabac, restaurants

2 - Salon de coiffure

3 - Epicerie, journaux, agence postale

4 - Hôtel-restaurant "La Taverne"

Les professionnels de santé

I - Cabinet médical

II - Cabinet d'infirmiers

III - Kinésithérapeute

IV - Maison de retraite "Les blés d'or"

V - Pharmacie

La commune offre aux visiteurs un patrimoine architectural très riche. La situation en balcon du village permet par ailleurs d'avoir sur la vallée du Tarn, la ville d'Albi et la cathédrale Saint Cécile, des points de vue remarquables.



Le village cache également quatre lavoirs pour lesquels des travaux de rénovation pour la remise en état des ouvrages au plus près de leur aspect d'origine ont été conduits par la municipalité à l'automne 2008.

L'église Saint Barthélémy de style gothique, construite sur les ruines d'une église romane (avec quelques vestiges romans dans une chapelle à gauche), l'église de Castelnau est surtout remarquable par son clocher porche, typique des églises de la région albigeoise. Il tenait lieu de porte fortifiée pour le village. L'église est englobée dans le village, faisant partie du dernier anneau de maisons complet, elle est accolée du côté de son chevet plat à une maison.

L'église du Carla sur la route de Marssac-sur-Tarn, face à l'embranchement de La Janade, la chapelle du Carla bâtie au 15^{ème} siècle sur les lieux d'un village détruit par Simon de Montfort lors de la croisade des Albigeois se dresse dans toute sa solitaire beauté rustique auprès d'un cimetière envahi de chênes nains. Depuis 2010 un projet culturel a été développé par la municipalité et une association dans cette chapelle (expositions et concerts).

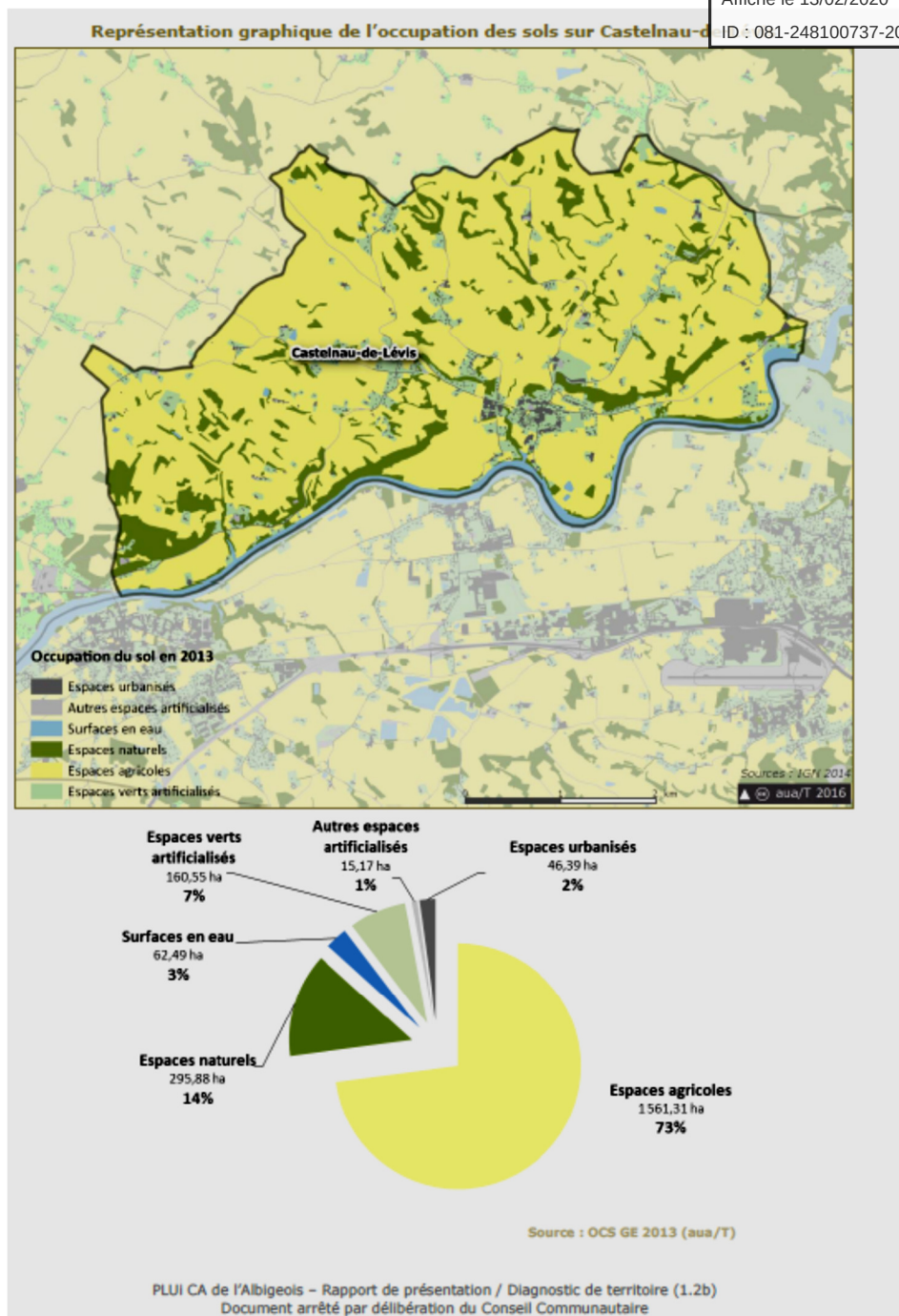
Deux chemins de randonnée ont été aménagés pour compléter les attraits touristiques de la commune. Un cheminement cyclable « Albigeois par monts et par vaux », passant par la commune de Castelnau-de-Lévis, permettra de conforter l'attrait touristique de la commune et de valoriser les points de vue offert à partir de ses hauteurs sur l'Albigeois.

L'offre en hébergements touristiques sur la commune se compose de trois chambres d'hôtes, cinq gîtes ruraux, un hôtel restaurant et deux autres restaurants.

Castelnau-de-Lévis est essentiellement constitué d'espaces agricoles et naturels, les espaces urbanisés étant de deux types : concentrés autour du centre ancien et dispersés.

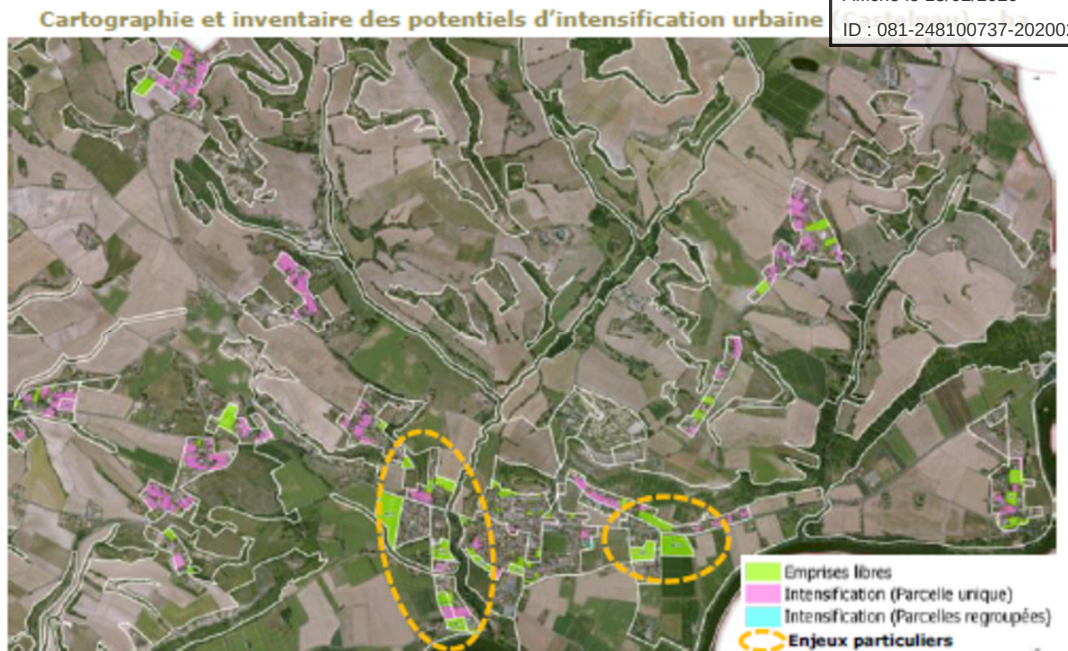
En matière de mobilité domicile-travail, Castelnau-de-Lévis se caractérise par un taux de sortie des actifs résidant de plus de 50%(source INSEE – recensement 2014) ce qui signifie que plus d'un actif sur deux résidant dans la commune se déplace quotidiennement en dehors de la commune pour aller travailler. Cela implique des enjeux forts en termes de mobilité pendulaire et implique pour réduire l'usage de la voiture individuelle de développer des usages alternatifs : transports en commun, mobilité partagée (covoiturage) et mobilités douces. En termes de mobilités douces, un autre enjeu est celui du développement des cheminements à usage de loisirs : le patrimoine naturel de la commune en fait un excellent belvédère sur l'Albigeois et des projets de mise en valeur de ces points de vue et paysages sont à relever.

L'évolution démographique et les enjeux en termes d'habitat



Source : PLUi du Grand Albigeois, rapport de présentation du diagnostic de territoire

Selon le diagnostic du PLUi du Grand Albigeois, le centre bourg de Castelnau-de-Lévis et ses abords immédiats offrent peu de potentiels de densifications, mais le parcellaire historiquement lâche offre des possibilités de divisions parcellaires : l'essentiel des potentiels mobilisables sont aujourd'hui regroupé dans les zones UM du projet de PLUi.



Source : PLUi du Grand Albigeois, rapport de présentation du diagnostic de territoire

Castelnau de Lévis connaît une croissance démographique de 3% entre 2010 et 2015, nettement supérieure à la croissance démographique moyenne sur le territoire albigeois sur la même période (+0,5%). L'INSEE comptabilise 1 567 castellévissiens au 31 décembre 2015. La commune fait partie des communes associée au pôle urbain central dans le SCoT du Grand Albigeois.

La structure de population sur la commune est relativement identique à la moyenne du territoire (rapport de 0.78 entre les moins de 20 ans et les plus de 60 ans en 2011, contre un rapport de 0.76 en moyenne sur le territoire albigeois). Les couples avec enfants représentent également 34% de la population communale en 2011, contre 20% en moyenne sur le territoire albigeois. On notera enfin que la commune compte 580 résidences principales en 2011 et bénéficie d'une forte concentration de propriétaires occupants (82 % en 2011 sur la commune). Le programme d'action territorialisé du PLH du Grand Albigeois pointe enfin un enjeu de vacance des biens à anticiper, du fait de la présence de nombreuses grandes maisons, souvent d'anciennes fermes avec des besoins de réhabilitations importants qui ne peuvent pas toujours être assumés par les propriétaires.

Commune de CASTELNAU-DE-LEVIS

PLH 2015-2020 de l'Albigeois

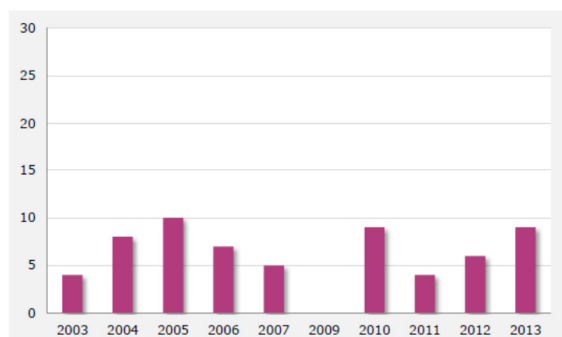
Programme d'actions territorialisées

DONNÉES DE RÉFÉRENCES

	Castelnau de Lévis	C.A. ALBIGEOIS
Population 2011 (en habitants)	1 543	80 747
Taux de croissance annuel moyen (2006-2011)	+0,3%	+0,5%
Indice de jeunesse (moins de 20 ans/60 ans et plus) ¹		
2006	0,81	0,84
2011	0,78	0,76
Composition familiale 2011 (ménages)	580	38 381
Personnes seules	21 %	39%
Couples sans enfant	37 %	30%
Couples avec enfant(s)	34 %	20%
Familles monoparentales	6 %	9%
Résidences principales 2011	580	38 381
Propriétaires occupants	82%	57%
Locataires du secteur privé	14%	30%
Locataires du secteur social	2%	11%
Autres statuts	2%	2%
Construction neuve (moyenne annuelle)		
Logements autorisés (2009-2013)	7/an	488/an
Logements commencés (2009-2013)	6/an	363/an
Logements locatifs SRU au 01/01/2014		
Nombre de logements SRU	13	5 684
Dont HLM	10	4 748
Taux SRU	2,2%	14,6%
Rattrapage SRU	non soumise	625
Logements locatifs aidés financés 2007-2013 (PLAi, PLUS)	1/an	85/an
Logements agréés ANAH 2010-2014	6	446
Propriétaires occupants	100%	88%
Propriétaires bailleurs	0%	12%

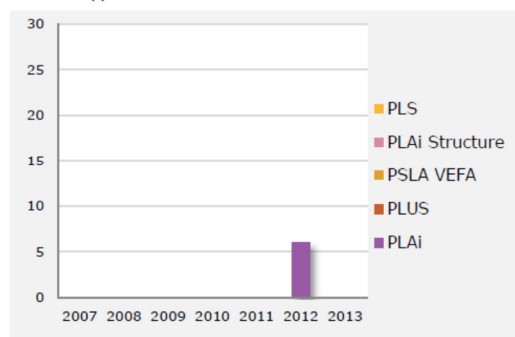
Sources : INSEE, RP / SOeS, Sit@del2 / Communauté d'agglomération de l'Albigeois / DDT 81 - Estimation loi SRU / DDT 81- ANAH

Logements commencés de 2003 à 2013



Source : SOeS, Sit@del2
 (les données de l'année 2008 ne sont pas disponibles)

Logements locatifs aidés financés de 2007 à 2013 selon le type de financement



Sources : Communauté d'agglomération de l'Albigeois - DDT 81

¹ Note de lecture : un indice supérieur à 1 signifie qu'il y a plus de jeunes que de personnes âgées.

Source : PLH du Grand Albigeois 2015-2020

Si la commune n'est pas assujettie à un taux minimal de logements sociaux par la loi SRU, le PLH 2015-2020 du Grand Albigeois prévoit la production de 60 logements sur la période 2015-2020 et la participation à l'effort de solidarité en matière de logements locatifs aidés (objectif de 10% de logements sociaux par rapport à l'objectif de production de logements sur la période 2015-2020). Le bilan à mi-parcours du PLH met en avant l'avancée de ces objectifs à la fin 2017 sur la commune de Castelnau-de-Lévis : la commune a réalisé à plus de 60% de l'objectif fixé en termes de création de logements, et 14% des logements créés entre 2014 et 2017 sont des logements sociaux. A titre d'illustration, la réhabilitation complète d'un immeuble de centre bourg, insalubre et resté vacant de nombreuses années, par Soliha en 2015 a permis de réaliser 6 nouveaux logements très sociaux (PLAi acquisition-amélioration) ainsi que l'aménagement de 3 locaux commerciaux en rez-de-chaussée.

Les enjeux majeurs de Castelnau-de-Lévis en matière d'habitat, tels que mis en avant dans le PLH du Grand Albigeois 2015-2020 sont les suivants :

- conforter le centre-bourg : développer l'urbanisation dans et autour du centre-bourg, favoriser l'urbanisation dans le tissu existant, valoriser le centre du village en recomposant le tissu urbain existant, limiter la consommation de terres agricoles et d'habitat dispersé
- diversifier l'offre de logements pour renouveler la population : imposer un pourcentage de logement à caractère social, développer une offre locative privée et une offre locative aidée
- hors habitat on notera des éléments relatifs à la maison de retraite privée « les blés d'or » possédant des réserves foncières importantes, ainsi que l'objectif de maintenir les services et équipements publics dans le village ou à proximité pour renforcer l'attractivité de la commune.

Une offre de services et d'équipements de qualité

Pour accueillir les familles, Castelnau de Lévis propose des infrastructures scolaires de qualité : école primaire et maternelle, un service de cantine scolaire, ainsi qu'un fonctionnement mutualisé avec le CLAE de Marssac.

Des commerces de proximité (pharmacie, salon de coiffure, restaurant, épicerie) sont installés dans le village. En termes d'offre de santé, plusieurs professions sont représentées (médecins, kinésithérapeutes, laboratoire de prothèses dentaires, ostéopathe, infirmiers, hypnose..). Ces commerces ne semblent pas menacés de fermeture. Par ailleurs, la proximité avec Marssac-sur-Tarn et Albi où de nombreux commerces sont implantés permet de palier à un défaut éventuel d'offre sur la commune.

La commune de Castelnau de Lévis dispose d'un relais poste, situé au sein du magasin multiservices, y sont proposés la vente de timbres, de prêts à poster, dépôt de courrier et recommandés, remise de recommandés, retraits sur le compte chèque Postal et Livret A.

Dans les années 1990 une maison de retraite a été créée (« Les blés d'or »). Elle fonctionne en gestion privée et propose 94 lits. Elle emploie aujourd'hui 50 salariés.

Une dynamique associative forte

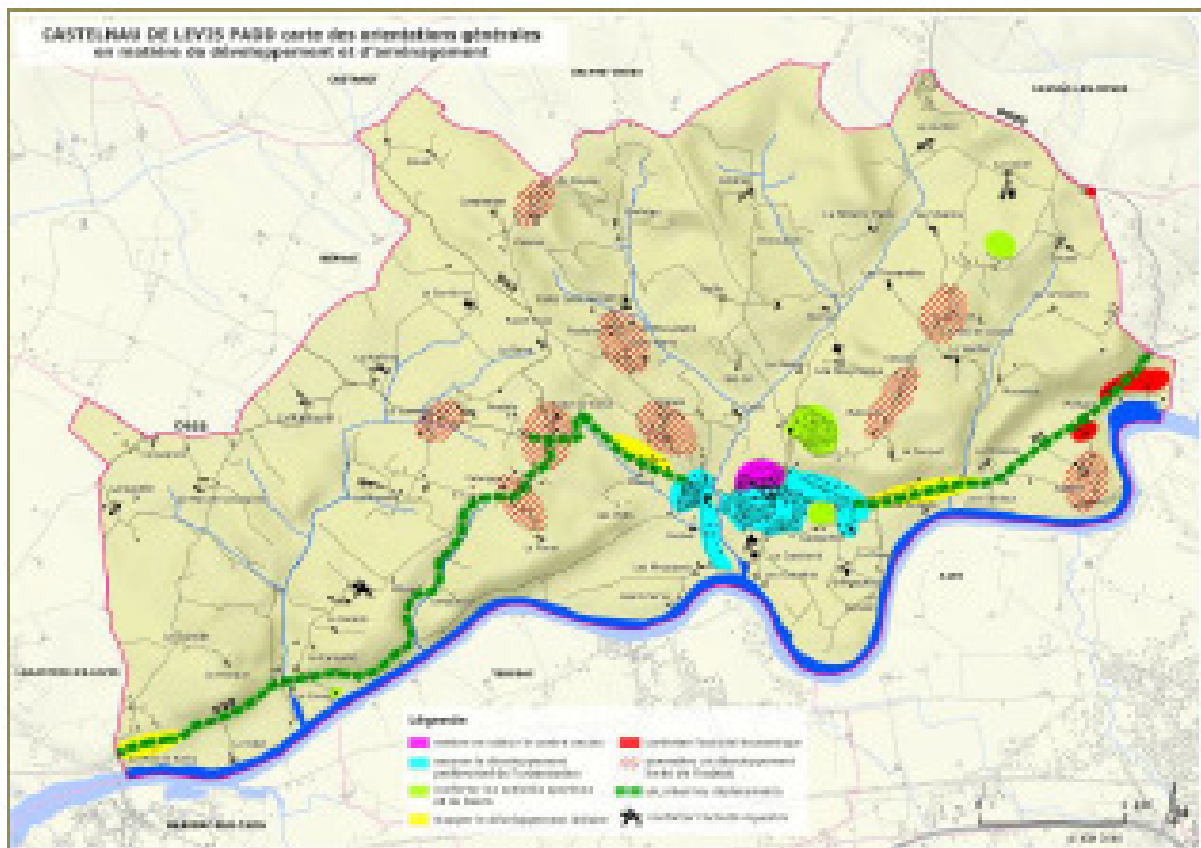
Castelnau de Lévis est riche d'un 20^{aine} d'associations œuvrant dans des domaines aussi variés que le sport, la culture, les loisirs, les services à domicile ou encore la sauvegarde du patrimoine communal. Deux salles communales sont également à la disposition des habitants de Castelnau de Lévis pour l'exercice de leurs activités associatives.

Depuis 50 ans, une association de moto-cross organise deux épreuves annuelles de renommée internationale, ces épreuves sont soutenues par le service des sports de la Région et du Département. Cette manifestation participe à la renommée de Castelnau de Lévis et à l'animation de son territoire.

Castelnau-de-Lévis entend accompagner cette dynamique en mettant à disposition des équipements publics de qualité.

Les orientations générales d'aménagement de la commune de Castelnau-de-Lévis sont résumées graphiquement dans le schéma suivant.

Les orientations générales en matière de développement et d'aménagement du PADD de Castelnau-de-Lévis



La politique d'aménagement

1. Développer l'urbanisation sur le village
2. Limiter le développement des principaux secteurs d'habitat diffus
3. Stopper l'étalement urbain sur les autres zones d'habitat diffus
4. Protéger le bâti de caractère en privilégiant l'évolution du bâti
5. Conforter les activités économiques

La politique d'équipement

1. Conforter les équipements publics à proximité du village

2. Aménager les espaces publics et sécuriser les déplacements
3. Limiter les investissements en terme de réseaux

La politique d'urbanisme

1. Assurer un développement urbain maîtrisé
2. Limiter la consommation d'espace et l'étalement urbain
3. Développer la mixité sociale

La politique en matière de paysage

1. Mettre en valeur le centre ancien
2. Protéger le patrimoine rural
3. Préserver et mettre en valeur les paysages

La politique de protection des espaces agricoles et forestiers

1. Limiter la consommation d'espaces agricoles

2. Prendre en compte les enjeux agricoles
3. Protéger les terres à forte valeur agronomique
4. Protéger les coteaux boisés

La politique de préservation et de remise en état des continuités écologiques

1. Protéger les cours d'eau
2. Préserver et mettre en valeur les espaces naturels

Source : PLUi du Grand Albigeois, rapport de présentation du diagnostic de territoire

Diagnostic et identification des enjeux

ATOUTS Attractivité résidentielle Patrimoine historique et naturel riche à préserver et valoriser Caractère semi rural : atout tranquillité Position dominante sur la vallée du Tarn et l'Albigeois, attrait touristique fort	FAIBLESSES Vieillesse de la population Pas d'accès autoroutier direct Marché locatif peu développé Peu de pistes cyclables Habitat traditionnel (grande maison) peu adapté aux besoins actuels de la population
OPPORTUNITES Identité de bourg affirmée Dynamisme commerçant et touristique Croissance démographique positive De nouvelles mobilités à encourager Des équipements sportifs à développer / conforter	MENACES Dépendance à la voiture individuelle pour les déplacements Un urbanisme et des logements à adapter aux nouvelles populations de la commune

Article 3 : La stratégie de développement et de valorisation

La stratégie de développement et de valorisation du bourg centre de Castelnau-de-Lévis s'articule autour de 3 enjeux majeurs :

- Valoriser le cadre de vie et le patrimoine et consolider la vocation touristique de la commune
- Accueillir de nouveaux habitants, requalifier l'offre de logement et répondre aux défis du vieillissement de la population
- Renforcer l'accessibilité du territoire

Le projet de développement et de valorisation exposé ci-dessous à vocation à répondre à ces enjeux.

Article 4 : Le Projet de développement et de valorisation

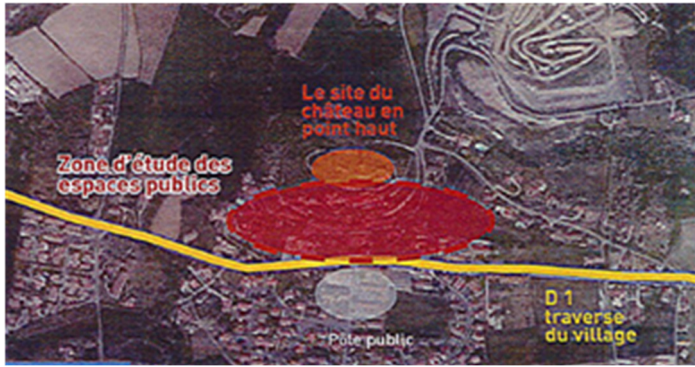
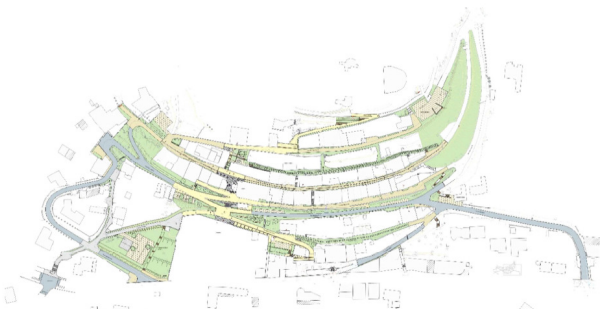
LE PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION		Court terme (2020 - 2021)	Moyen terme (2022-2030)
ACTION 1.1 Requalifier les espaces urbains du cœur de bourg	Requalification du centre ancien		
ACTION 1.2 Développer les espaces de loisirs et de détente pour les habitants	Création d'un city stade		
ACTION 1.3 Rénover les éléments patrimoniaux classés	Restauration de la toiture de l'église Saint Barthélémy, de la tour de l'horloge et des couloirs d'accès		
ACTION 1.4 Valoriser les points de vue sur la commune et l'Albigeois	Création d'un circuit cyclo-touristique « Albigeois par monts et par vaux »		
ACTION 2.1 Densifier l'habitat en cœur de bourg	Réhabilitation de l'ancien presbytère (3 logements)		
	Programme de réhabilitation d'immeubles anciens (ancienne école, 2 logements potentiellement)		
ACTION 2.2 Rénover et créer des équipements publics performants	Création d'une micro-crèche		
	Réhabilitation de la maison des associations		
ACTION 3.1 Développer de nouvelles formes de mobilité pour favoriser l'accessibilité du territoire pour tous	Etudier le déploiement de moyens d'auto-partage et de covoiturage		
	Développer des pistes cyclables et piétonnes		

Article 5 : Le Programme Opérationnel pluriannuel 2020-2021

Le Programme Opérationnel Pluriannuel d'Actions présenté ci-après, a vocation à s'inscrire dans le cadre du contrat territorial Occitanie du Grand Albigeois. Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du contrat.

Ce programme est détaillé dans les fiches action suivantes. Les projets présentés dans ces fiches sont des projets prévisionnels présentés à titre indicatif ; leur financement par les partenaires cosignataires du présent contrat sera proposé dans le cadre des programmations annuelles des contrats territoriaux et sera conditionné par l'existence de dispositifs appropriés chez l'un ou plusieurs des cosignataires.

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2019	2020	2021
AXE STRATEGIQUE 1 : Valoriser le cadre de vie et le patrimoine et consolider la vocation touristique de la commune				
ACTION 1.1 Requalifier les espaces urbains du cœur de bourg	Projet 1.1.1 Requalification du centre ancien – tranche 2			
ACTION 1.2 Développer les espaces de loisirs et de détente pour les habitants	Projet 1.2.1 Création d'un city stade			
ACTION 1.3 Rénover les éléments patrimoniaux classés	Projet 1.3.1 Restauration de la toiture de l'église Saint Barthélémy, de la tour de l'horloge et des couloirs d'accès			
AXE STRATEGIQUE 2 : Accueillir de nouveaux habitants, requalifier l'offre de logement et répondre aux défis du vieillissement de la population				
ACTION 2.1 Densifier l'habitat en cœur de bourg	Projet 2.1.1 Réhabilitation de l'ancien presbytère (3 logements)			
ACTION 2.2 Rénover et créer des équipements publics performants	Projet 2.2.1 Création d'une micro-crèche			
	Projet 2.2.2 Réhabilitation de la maison des associations			
	Projet 2.2.3 Réhabilitation du groupe scolaire			

Axe 1	Fiche action 1.1
Valoriser le cadre de vie et le patrimoine et consolider la vocation touristique de la commune	Requalification du centre ancien
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Le projet s'insère dans les objectifs généraux d'amélioration et de qualification du cadre de vie des habitants du Grand Albigeois (enjeu 3 du CTO). Il participe à la mise en valeur patrimoniale du territoire et au développement des mobilités douces.	
Objectifs stratégiques	
Le projet de requalification du centre ancien de Castelnau-de-Lévis a débuté en 2015. La 2nde phase de travaux, inscrite au CTO du Grand Albigeois 2019-2021, a pour objectifs de mettre en valeur le patrimoine de la commune en créant notamment des pérégrinations piétonnes en cœur de bourg historique. Les projets se poursuivent au-delà de la 2nde tranche de travaux pour accroître les liaisons douces entre les différentes centralités de la commune.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 1.1.1. : Requalification du centre ancien – tranche 2 Descriptif : Création de cheminements piétons, aménagements qualitatifs et paysagers de l'espace public. La tranche 2 correspond à la suite et fin des travaux entamés en 2015. Maître d'ouvrage : Grand Albigeois Coût estimatif : 1 351 442€ Calendrier prévisionnel : ☐ 2019 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : commune de Castelnau-de-Lévis, Grand Albigeois, CAUE Partenariat financier : Etat, Région Occitanie, Département du Tarn	Vue d'ensemble (source : étude CAUE 2013)  Plan d'aménagement retenu (2017) 

Projet 1.1.1 bis : création d'une passerelle piétonne et cyclable au-dessus du ruisseau de la Mouline

Descriptif : Création de nouveaux cheminements piétons entre centre bourg et maison de retraite.

Maître d'ouvrage : Grand Albigeois

Coût estimatif : 35 000€

Calendrier prévisionnel :

□ 2020

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat financier : Etat, Région Occitanie, Département du Tarn

ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Qualité de vie des habitants
Fréquentation touristique de la commune

Axe 1**Fiche action 1.2**

Valoriser le cadre de vie et le patrimoine et consolider la vocation touristique de la commune

Création d'un city stade

PRESENTATION DE L'ACTION**Contexte**

Afin de la développer et de favoriser sa fréquentation par un public d'adolescents, eux-mêmes demandeurs d'un tel équipement, il est projeté de construire un City Parc à proximité de l'aire de jeux existante et du cheminement doux.

Objectifs stratégiques

L'aire de jeux des Garrabets a été créée en 2015 et remporte un succès croissant. Son accès et son attractivité s'étant développé par la création d'une boucle de cheminement doux la reliant par deux circuits au centre bourg.

Les consultations auprès de fournisseurs et la concertation auprès d'un groupe d'adolescents futurs utilisateurs nous ont amené à choisir un modèle avec une structure bois, béton poreux et comportant divers agrès. La structure bois ayant été choisie dans un aspect paysager et par sa proximité avec le pigeonnier des Garrabets qui est un monument inscrit.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES**Projet 1.2.1. : Création d'un city stade**

Descriptif : Création d'un city stade à proximité de l'aire de jeux existante et du cheminement doux

Maître d'ouvrage : Castelnau-de-Lévis

Coût estimatif : 52 356€

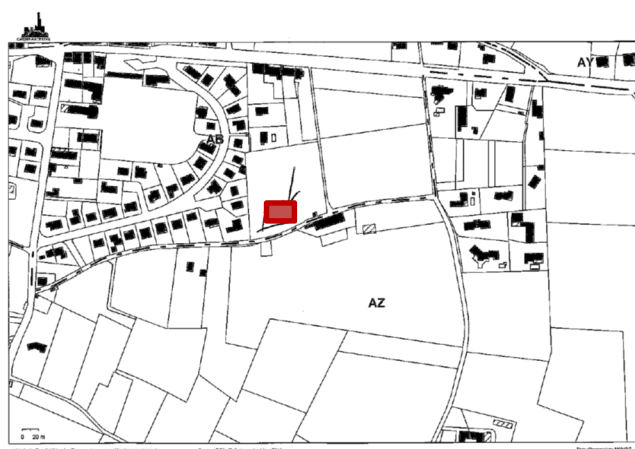
Calendrier prévisionnel :

☐ 2019

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat financier : Etat, Région Occitanie, Département du Tarn

Plan de situation de l'équipement dans la commune

**ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION**

Qualité de vie des habitants
Fréquentation de l'équipement

Axe 1	Fiche action 1.3
Valoriser le cadre de vie et le patrimoine et consolider la vocation touristique de la commune	Restauration de la toiture de l'église Saint Barthélémy, de la tour de l'horloge et des couloirs d'accès
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
L'église saint Barthelemy est un bâtiment inscrit. En 2016 -2017 des travaux de restauration du clocher ont été menés. La restauration de la tour de l'horloge avait été écartée pour des raisons budgétaires. A ce point s'ajoutent des désordres importants dans la toiture de la nef.	
Objectifs stratégiques	
Suite à la visite de l'architecte des bâtiments de France, il a été envisagé de programmer les travaux de restauration relatifs aux points ci-dessus. Une étude est en cours menée par architecte agréé du patrimoine ; un permis de construire correspondant sera déposé.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 1.3.1. : Restauration de la toiture de l'église Saint Barthélémy, de la tour de l'horloge et des couloirs d'accès Descriptif : Restauration d'un monument classé Maître d'ouvrage : Castelnaud-de-Lévis Maîtrise d'œuvre : architecte du patrimoine Coût estimatif : à déterminer Calendrier prévisionnel : □ 2021 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Partenariat financier : Etat (DRAC), Région Occitanie, Département du Tarn	

Axe 2	Fiche action 2.1
Accueillir de nouveaux habitants, requalifier l'offre de logement et répondre aux défis du vieillissement de la population	Réhabilitation de l'ancien presbytère (3 logements)
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Dans l'ancien presbytère rue des Radis et rue des remparts ont été aménagés sous maîtrise d'ouvrage de la mairie en 1994 en trois appartements T3 de 74 m2 chacun. Ces appartements sont destinés à la location. Ces appartements actuellement occupés présentent une très mauvaise isolation thermique et sonore, notamment au niveau des plafonds et des ouvertures entraînant des charges locatives conséquentes.	
Objectifs stratégiques	
Il est envisagé de procéder à la rénovation thermique de ces appartements. Le cabinet GT Ingénierie a été missionné à cet effet afin d'évaluer la nature et le coût des travaux et de préparer les marchés correspondants.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 2.1.1 : Réhabilitation de l'ancien presbytère (3 logements) Descriptif : rénovation énergétique de logements communaux Maître d'ouvrage : Castelnau-de-Lévis Coût estimatif : à déterminer Calendrier prévisionnel : □ 2020 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat financier : Etat, Région Occitanie	
ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION	
Efficacité énergétique des bâtiments	

Axe 2	Fiche action 2.2
Accueillir de nouveaux habitants, requalifier l'offre de logement et répondre aux défis du vieillissement de la population	Rénover et créer des équipements publics performants
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La commune de Castelnau-de-Lévis entretient et crée les équipements publics d'accueil des enfants (petite enfance et scolaire) et des associations.	
Objectifs stratégiques	
Renforcer l'armature des équipements publics actuels et en créer de nouveaux pour répondre aux besoins de la population.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 2.2.1 : Création d'une micro-crèche Descriptif : La commune de Castelnau de Lévis se trouve confrontée à un problème de petite enfance. Jusqu'à présent nous avons plusieurs assistantes maternelles agréées (5) qui assuraient le besoin des familles en garde d'enfants de moins de 3 ans. Dans un délai de un à deux ans toutes auront cessé leur activité et aucune nouvelle candidature n'a été détectée. Le projet consisterait à la construction d'un bâtiment adapté à l'activité de micro crèche et de confier l'exploitation par une délégation de service public à une organisation tierce. Maître d'ouvrage : Castelnau-de-Lévis Coût estimatif : à déterminer Calendrier prévisionnel : ☐ 2020-2021 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : CAF, PMI Partenariat financier : Etat, Région Occitanie, Agglomération (fonds de concours), Département du Tarn, CAF	

Projet 2.2.2 : Réhabilitation de la maison des associations

Descriptif : réhabilitation du bâtiment dont rénovation énergétique.

L'immeuble situé 23 rue Sicard Alaman est un immeuble ancien propriété de la commune de Castelnau de Lévis et occupé par les associations qui y disposent d'un bureau, pour certaines, ou de pièces de rangement. Une petite salle de réunion est disponible à l'étage. L'état de l'immeuble est relativement vétuste.

Occupation :

- ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU CHATEAU : un espace de rangement.
- COORDINATION DES ASSOCIATIONS : un espace de rangement
- FOOTBALL CLUB CASTELNAU DE LEVIS : un bureau
- MOTO CROSS : un espace de rangement.
- CLUB DE DANSE : un bureau.
- CLUB DE BRIDGE : un bureau
- SALLE DE REUNION MUTUALISEE.

Il est projeté de réhabiliter l'immeuble ; de réserver l'étage aux locaux de stockage et de rangement, d'utiliser le rez-de-chaussée pour aménager une petite salle de réunion et des bureaux, d'aménager l'accessibilité de tout le rez-de-chaussée. De procéder à la rénovation énergétique de tout l'immeuble

Maître d'ouvrage : Castelnau-de-Lévis

Coût estimatif : à déterminer

Calendrier prévisionnel :

□ 2021

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Région Occitanie, Département du Tarn

Photo de l'équipement actuel



Projet 2.2.3 Réhabilitation du groupe scolaire

Descriptif : rénovation énergétique et mise en accessibilité du groupe scolaire

Maître d'ouvrage : Castelnau-de-Lévis

Coût estimatif :

- Rénovation énergétique : 117 020 € HT
- Mise en accessibilité : 37 958 € HT

Calendrier prévisionnel :

□ 2019-2020

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat financier : Etat, Région Occitanie, Département du Tarn



ÉVALUATION ET SUIVI DE L'ACTION

Nombre de places de garde créées, nombre d'enfants gardés
 Qualité d'usage de l'école
 Fréquentation de la maison des associations et qualité d'usage
 Economies d'énergie

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de valorisation avec la stratégie de développement de la communauté d'agglomération

Le projet Bourg Centre de Castelnau-de-Lévis s'insère dans les objectifs du projet de territoire du Grand Albigeois voté en 2016 et intitulé « Grand Albigeois CAP 2030 ». Ce document stratégique porte une vision de développement pour le territoire à l'horizon 2030. Il s'articule autour de trois thématiques centrales :

- affirmer le développement et le soutien à l'économie au cœur de l'action collective du territoire;
- fédérer les énergies pour une agglomération citoyenne et responsable;
- décliner sur les politiques de services publics et de cadre de vie l'objectif de croissance de la population à raison de 100 000 habitants en 2030.

Le programme d'action "CAP Agglo Business" paru début 2017 en est la traduction en matière de développement économique et présente les engagements du Grand Albigeois pour un développement durable des entreprises.

Le Grand Albigeois retranscrit ses engagements en faveur de la transition énergétique et écologique du territoire, via notamment les programmes suivants :

- Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

Le programme "territoires à énergie positive pour la croissance verte", conclu entre l'Etat et la communauté d'agglomération de l'Albigeois en 2016 pour une durée de 3 ans, vise à territorialiser la politique de transition énergétique et à donner une impulsion forte pour encourager les actions contribuant à l'atténuation des effets du changement climatique (maîtrise des consommations d'énergie et augmentation des productions d'énergie de sources renouvelables).

- Territoire Econome en Ressources

Le programme "territoire économe en ressources" initié par l'Etat en 2016 a pour objet d'inciter les collectivités territoriales à atteindre des objectifs ambitieux en matière de réduction des déchets à la source et de valorisation des déchets. Le projet TER du Grand Albigeois concourt à l'atteinte des objectifs du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés approuvé en juillet 2018.

L'agglomération structure également son intervention à travers de nombreux programmes d'action et schémas directeurs d'aménagement, et notamment :

Schéma de COhérence Territoriale du Grand Albigeois (SCOT)

Le SCOT du Grand Albigeois, qui porte sur les territoires couverts par la communauté d'agglomération de l'Albigeois, par la communauté de communes du Centre Tarn et la communauté de commune des Monts d'Alban et Villefrancois, est un outil de planification stratégique et intercommunale approuvé en janvier 2017.

Il précise les grandes options d'aménagement à l'horizon 2030 ayant trait à l'équilibre entre urbanisation, protection des paysages et des espaces naturels ou agricoles, à la création de dessertes en transports collectifs, à l'équilibre social de l'habitat mais aussi à la construction de logements, au développement économique, ainsi qu'à l'équipement commercial et artisanal, aux loisirs, ou encore à la prévention des risques. Ainsi, il sert de cadre de référence pour toutes les politiques territoriales en termes d'organisation de l'espace.

- Plan de Déplacements Urbains (PDU)

Le plan de déplacements urbains adopté en 2017 a été initié de manière volontaire par la communauté d'agglomération de l'Albigeois pour développer une vision globale de la mobilité et favoriser une politique maîtrisée des déplacements des personnes et des marchandises dans le territoire d'agglomération. Le PDU a l'ambition de participer à l'essor de l'agglomération de l'Albigeois en tant que :

- territoire attractif, où les ambitions publiques et privées s'accomplissent au rang des agglomérations les plus compétitives ;
- territoire de cohésion sociale et de proximité, qui favorise une accessibilité pour tous et vers tous les espaces urbains, péri urbains, et ruraux ;
- territoire équilibré, produit d'une planification urbaine responsable et cohérente avec ses objectifs démographiques et de maîtrise de consommation de l'espace ;
- territoire attentif à la santé et à la sécurité des habitants, à la protection de l'environnement, et favorisant les comportements responsables ;
- territoire original et authentique où l'activité culturelle, l'enseignement, la recherche et l'innovation sont vecteurs d'un modèle associant développement local et rayonnement (inter)national.

Le scénario retenu s'appuie sur une stratégie multimodale qui vise notamment à :

- Augmenter l'utilisation des transports en commun de 64%
- Augmenter la part du vélo de 50%
- Réduire l'usage de la voiture de près de 10%
- Diminuer de 5,3% les émissions des gaz à effet de serre
- Diminuer de 7,5% les consommations d'énergie

La participation de la Région, autorité organisatrice de la mobilité, du Département et des différents services de l'Etat (DREAL, direction départementale des territoires du Tarn) assure au PDU de l'Albigeois une vision partagée des enjeux de mobilité et une recherche de cohérence dans les interventions publiques en la matière.

- Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le Programme Local de l'Habitat est un outil de programmation et de planification qui permet aux élus d'engager une politique du logement à la hauteur des besoins et des attentes de nos habitants sur l'ensemble de l'agglomération. Au-delà de sa fonction de planification des politiques de l'habitat, il propose également un cadre de dialogue entre les acteurs de l'habitat.

L'habitat est l'un des axes majeurs du projet de territoire du grand albigeois qui prévoit de tendre vers 100 000 habitants à l'horizon 2030 : un développement d'un habitat diversifié et équilibré pour répondre aux besoins en logement des habitants actuels et futurs, et participer activement au développement et à l'attractivité de notre territoire. Le PLH de l'Albigeois 2015-2020 est l'outil permettant de répondre à ces défis.

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Grand Albigeois (PLUi)

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document de planification à l'échelle d'un groupement de communes qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement et des règles d'utilisation du sol et permet de définir le projet d'aménagement du territoire intercommunal pour les 10 à 15 ans à venir. Le PLUi est donc un outil clé du projet de territoire, puisqu'il détermine des grandes orientations de développement tout en donnant des règles précises d'application.

Le PLUi du Grand Albigeois en cours d'élaboration entrera en vigueur au 1er janvier 2020 et a vocation à cet horizon à remplacer les Plans Locaux d'Urbanismes communaux.

Les révisions concomitantes du Programme Local de l'Habitat (PLH), du Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Albigeois (SCoT), du Plan de Déplacements Urbains (PDU), l'engagement dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur le territoire de l'Albigeois s'inscrivent dans une recherche de cohérence et de transversalité renforcée, pour un projet de territoire répondant aux besoins de tous.

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Dans un contexte global de réchauffement climatique, et en continuité avec le Plan Climat Energie Territorial d'agglomération approuvé en octobre 2013, le Grand Albigeois s'engage à la structuration du PCAET de l'Albigeois pour la période 2018-2024. Le diagnostic de notre territoire a été achevé en avril 2018. Un programme d'actions ambitieux en matière de réduction des consommations énergétiques (notamment dans l'habitat), de développement des énergies renouvelables,

d'optimisation des déplacements (en cohérence avec le programme d'action de la qualité de l'air par le biais d'aménagements durables est actuellement en cours de définition, en partenariat avec l'Agence Régionale Energie Climat (AREC) d'Occitanie et les acteurs socio-économique du territoire.

- Schéma Directeur Cyclable et schéma directeur piéton

Le schéma directeur cyclable de l'Agglomération voté en 2013 organise les politiques en faveur du développement des déplacements doux sur le territoire. La mise en œuvre du schéma directeur cyclable permettra d'offrir progressivement une alternative cyclable à la plupart des déplacements de courtes et moyennes distances sur le territoire. Parallèlement à cette logique d'aménagement, indispensable, l'Agglomération prévoit également, dans le cadre du plan de déplacements urbains, de mettre en place des mesures d'accompagnement (services de location vélo, consignes sécurisées, vélo-école) pour faciliter et encourager la pratique du vélo comme mode de déplacement solo ou complémentaire aux transports en commun.

En complément du schéma directeur cyclable communautaire, et afin de disposer d'une stratégie d'intervention spécifique pour la marche à pied, le PDU du Grand Albigeois contient des mesures spécifiques en faveur de la réalisation et la mise en œuvre d'un schéma directeur piéton. Une étude de préfiguration de ce schéma a été initiée en avril 2018. Elle conduira à la définition d'un programme d'action dans les prochains mois.

- Plan Paysage

Le plan de paysage de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, intitulé "La rencontre au cœur de l'Occitanie, entre la rivière Tarn et ses coteaux", a été validé en octobre 2016 et se décline en 21 actions sur une période de 10 ans. Sur la base d'un diagnostic paysager partagé, il permet de donner des orientations transversales fortes en matière de préservation et de valorisation des paysages de l'Albigeois

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

La Région mobilisera ses dispositifs d'intervention en faveur de la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre de Castelnau-de-Lévis et ce, notamment dans les domaines suivants :

- développement économique,
- qualification du cadre de vie,
- valorisation des façades,
- habitat (dont éco-chèques),
- équipements de services à la population,
- qualification de l'offre touristique,
- valorisation du patrimoine,
- équipements culturels,
- équipements sportifs,
- mise en accessibilité des bâtiments publics,
- transition énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics,)
- projets ne s'inscrivant pas dans les dispositifs sectoriels existants mais présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre,
- Etudes rendues indispensables pour approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique d'opérations structurantes.

Dans ce cadre, les projets relevant du présent contrat cadre seront examinés dans le respect des dispositifs et taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Le programme opérationnel pluriannuel relevant du présent contrat Castelnau-de-Lévis et la Communauté d'agglomération du Grand Albigeois, a vocation à s'inscrire dans le cadre du Contrat territorial Occitanie du Grand Albigeois pour la période 2018 - 2021.

Il se déclinera en programmes annuels qui feront l'objet d'un examen par les instances de concertation et de programmation prévus au titre du Contrat.

Article 8 : Axes prioritaires et modalités d'intervention du Département du Tarn

Le développement des territoires est une priorité du Conseil Départemental du Tarn. Il apporte son soutien aux territoires pour la réalisation de leurs opérations d'investissement en leur proposant des réponses adaptées aux spécificités de chacun d'entre eux tout en œuvrant en faveur de l'attractivité du Tarn et de l'amélioration du cadre de vie.

Le Conseil départemental intervient en tant que maître d'ouvrage pour la réalisation d'équipements structurants sur l'ensemble du territoire Tarnais : les collèges, la voirie et les infrastructures numériques.

Le Conseil départemental est également un partenaire financier des territoires pour la réalisation de projets d'aménagements urbains. Le Département participe notamment aux projets d'aménagement de centre bourg, qui valorisent le patrimoine communal et participent à l'amélioration du cadre de vie. Le Conseil départemental soutient également la création d'équipements sportifs et culturels, qui encouragent la création de lien social autour de pratiques culturelles et sportives.

A travers le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, le Conseil départemental propose un programme d'actions sur six ans pour renforcer l'offre de services dans les bassins de vie présentant un déficit d'accessibilité. Le schéma vise également à réduire les déséquilibres territoriaux et à répondre aux besoins de la population. Dans ce cadre, le Département accompagne les territoires pour la création de maison de service aux publics.

Le Conseil départemental développe des actions spécifiques en faveur de la démographie médicale afin d'anticiper et endiguer la désertification médicale : ouverture d'un numéro de téléphone unique à destination des professionnels de santé, évènementiels et promotion du territoire. A travers le Fonds de Développement Territorial, le Conseil Départemental participe également financièrement à la création de maisons de santé et de cabinets médicaux sur le territoire.

Article 9 : Modalités d'intervention et contributions de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

La communauté d'agglomération du Grand Albigeois intervient en qualité de Maître d'ouvrage et en co-maîtrise d'ouvrage (économie, mobilité, politique de la ville, habitat...) et mobilise l'ensemble des dispositifs d'intervention (PLH, PDU, PLUi, CAP Agglo Business...) au service du projet Bourg Centre de la ville de Castelnau-de-Lévis.

La mise en œuvre du projet de développement et de valorisation de Lévis s'appuiera sur l'ingénierie des services communaux et des services de l'agglomération concernés. Le service communautaire « financements extérieurs et politiques contractuelles » sera chargé de veiller à son inscription dans le Contrat Territorial Occitanie du Grand Albigeois 2019-2021.

Article 10 : Modalités d'intervention et contributions de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie

L'EPF se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions opérationnelles foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens (fonds de compensation de la surcharge foncière, cofinancement d'études pré-opérationnelles de maîtrise d'œuvre, diagnostic bâtementaire, travaux de sécurisation ou démolition des biens...).

Article 11 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé. Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la commune de Castelnau-de-Lévis,
- la communauté d'agglomération du Grand Albigeois,
- la Région,
- le Département.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires souhaitant contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Castelnau-de-Lévis, notamment l'EPFO.

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par la commune de Castelnau-de-Lévis et de la Communauté d'Agglomération du Grand Albigeois.

Il a pour mission :

- de suivre attentivement l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du contrat territorial Occitanie du Grand Albigeois,
- de mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- de s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Article 12 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une première période débutant à la date de sa signature et se terminant au 31 décembre 2021.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX

Robert GAUTHIER
Marie de Castelnau-de-Lévis

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL
Présidente de la communauté d'agglomération du
Grand Albigeois

Christophe RAMOND
Président du Département du Tarn

Carole DELGA
Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-
Méditerranée